

Module Para Tir à l'arc (rev4)
CNA 2022



FFTa
*Fédération Française
de Tir à l'Arc*

SOMMAIRE

1. La pratique du tir à l'arc pour la personne en situation de handicap (para tir à l'arc au sein de la FFTa)
2. Les règles de classification et la carte de classification
3. Les catégories en para tir à l'arc
4. Les éléments d'assistance
5. Quelques points spécifiques

En complément :

Les règles spécifiques à la FFSA.

PRATIQUE POUR LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

COMMENT ET OU PRATIQUER ?

Il nous faut distinguer trois situations de handicap :

- Le handicap locomoteur
- Le handicap sensoriel
- Le handicap mental ou psychique

Depuis le 1^o avril 2022, la délégation^(*) **para tir à l'arc regroupant les handicaps locomoteur et sensoriel** a été donnée à la FFTA par le ministère de la jeunesse et des sports (en plus de celles pour les autres disciplines).

La pratique du tir à l'arc en compétition **pour la personne en situation de handicap** et donc possible :

⇒ A la FFTA pour les personnes en situation de handicap physique et sensoriel

⇒ A la FFSA pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique

Pour pratiquer il faudra que l'archer dispose d'une licence dans la fédération concernée.

(*) La FFH n'est donc plus accréditive depuis cette date.

Les informations sur la pratique para-tir à l'arc à la FFTA sont disponibles sur le site internet de la FFTA

: <https://www.ffta.fr/para>



PRATIQUE POUR LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

FOCUS SUR LES HANDICAPS LOCOMOTEURS ET SENSORIELS ET LA PRATIQUE AU SEIN DE LA FFTA (1/2)

Certains archers compte tenu de leur handicap, ne tirent pas aux conditions traditionnellement prévues au règlement actuel de la FFTA (*)

- Distances et tailles de blasons
- Assistances autorisées

Il est donc indispensable pour les para-archers de déterminer quelles doivent être les conditions de tirs et quelles peuvent être les aides acceptées.

Tout cela sera déterminé par des classificateurs (reconnus par la FFTA) et selon des règles fixées par le comité paralympique international (*)

Cette évaluation est toujours réalisée sur une base d'un handicap permanent.

Elle est tracée par une carte de classification qui permet à l'arbitre de connaître les conditions de tir autorisées.

(*) la partie para tir à l'arc du règlement est en cours d'approbation par le comité directeur de la FFTA et sera intégré pour la prochaine saison voir annexe



PRATIQUE POUR LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

FOCUS SUR LES HANDICAPS LOCOMOTEURS ET SENSORIELS ET LA PRATIQUE AU SEIN DE LA FFTA (2/2)

La classification va permettre de définir

- ❖ En fonction des déficiences permanentes constatées la catégorie de tir du para archer
- ❖ Si des éléments d'assistance sont nécessaires ou pas

La classification et les éléments d'assistance **n'ont pas pour but d'augmenter le niveau de performance** mais de permettre au para racher de pratiquer.

De ce fait la classification peut conduire à un statut **NON ELIGIBLE**

Une carte de classification faisant mention des éléments suivants est alors délivrée à l'archer :

- ❖ L'identité de l'archer
- ❖ Sa catégorie
- ❖ Le statut de la classification (permanent ou révisable)

- ❖ autorisation d'usage d'une assistance mécanique ou humaine,
- ❖ type d'assistance (tabouret, prothèse, fauteuil, accessoires, ...),
- ❖ nécessité de la station permanente au pas de tir (de l'archer et/ou de son assistant).

LA CARTE DE CLASSIFICATION

La carte de classification permet aux arbitres de connaître les spécificités applicable à l'archer

Première partie de la carte : identification de l'archer

CARTE DE CLASSIFICATION NATIONALE

Date : Lieu :

Evènement :

Informations concernant l'archer :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Arme utilisée : Arc classique – droitier

LA CARTE DE CLASSIFICATION

Deuxième partie de la carte : conditions de tir et aides autorisées

Résultat de la classification

Date et heure de la classification 22 mars 2015 à 13h00 _____

Classification Wheelchair 2

Catégorie de tir ____ Open Classiques _____ Statut : Permanent _____

Salle : ____ 18 m blason 40 _____ Fédéral : ____ 50 m blason 122 _____ FITA : ____ 70 m blason 122

Aides autorisées : Nombre (2)

Description _____ Fauteuil + Cale _____

Station permanente au pas de tir OUI

J'atteste avoir été informé de ma classification

Nom et signature du classificateur

Signature de l'archer (ou du représentant legal pour les mineurs)

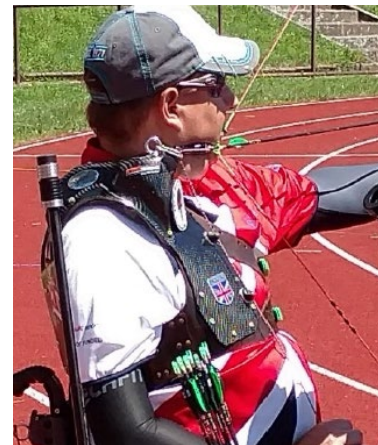
Hervé TOGGWILER



LA CARTE DE CLASSIFICATION

Pour plus de facilité => des photos permettant de visualiser les aides

Ci-dessous deux exemples : un archer autorisé à tirer en fauteuil avec un sanglage, un archer autorisé à utiliser une aide à la décoche.



CATEGORIES PARA TIR A L'ARC

En plus des catégories de sexe, d'âge et d'arme (classique et poulies) , les archers sont classifiés selon leur handicap :

Handicap Locomoteur : plusieurs catégories en fonction de l'importance du handicap et de sa répercussion sur la pratique du tir à l'arc (équilibre, tenue...)

La classification est basée sur un système de pondération => en fonction des points ils entreront dans telle ou telle catégorie...

Handicap Visuel : plusieurs catégories en fonction du niveau de déficience et du type de déficience visuels....

Handicap Auditif : au-delà d'un niveau de déficience ils sont éligibles au para tir à l'arc...

Et comme déjà expliqué le tout évaluée par un classificateur, **toujours sur une base d'un handicap permanent.**



FFTA
Fédération Française
de Tir à l'Arc

LES CATEGORIES D'AGES PARA TIR A L'ARC

Une harmonisation des catégories d'âge avec celles préexistantes à la FFTA a été rendue obligatoire par le rattachement du para tir à l'arc à la FFTA
Elle ne sera applicable qu'à partir de la saison 2023

On retient pour les championnats para tir à l'arc les regroupements suivants

- ❖ une catégorie jeunes (jusque U18)
- ❖ une seconde catégorie regroupant U21, S1 et S2
- ❖ la catégorie S3

(en cours de validation)

LES CATEGORIES DE HANDICAP (1/2)

La classification est basée sur des tests et un système de points de déficience, déterminant la catégorie

NON ELIGIBLE le nb de points de classification est insuffisant pour être reconnu para-archer

FEDERAL le nb de points de classification est inférieur au minimum requis pour l'international
la limitation peut demander une aide (tabouret par ex...)
on retrouvera aussi dans cette catégorie les déficients auditifs

W1 l'archer présente une limitation sur au moins 3 membres + le tronc
il tire en fauteuil – poulies ou classiques mélangés
la catégorie est ouverte à l'international

W2 l'archer présente une limitation des membres inférieurs mais peu de limitations dans les bras
il tire en fauteuil
la catégorie est ouverte à l'international

ST l'archer présente une limitation des membres supérieurs ou inférieurs
il tire debout et peut parfois bénéficier d'un tabouret
la catégorie est ouverte à l'international

Les catégories W2 et ST sont regroupées en compétition (catégorie de tir OPEN cl ou co)

Toutes ces catégories vont tirer aux distances « traditionnelles » du règlement moyennant pour la catégorie W1 quelques aménagements



FFTA
Fédération Française
de Tir à l'Arc

LES CATEGORIES DE HANDICAP

La classification est basée sur une des tests et un système de points de déficience, déterminant la catégorie

| | | |
|---------------------------|---|--|
| CHALLENGE (W3 & ST3) | Les archers présentent des limitations ne leur permettant pas de tirer aux conditions traditionnelles du règlement | Ces trois catégories ne sont pas reconnues à l'international |
| CRITERIUM (W4 & ST4) | Les distances et blasons sont adaptés | |
| SUPPORT (support 1 &2) | L'archer présente des limitations importantes et doit utiliser une potence pour tenir son arc son fauteuil pour tirer sur la corde Les distances et blasons sont adaptés | |
| Déficients Visuels | les distances et blasons sont adaptés | |
| HV1 | tirent avec une potence (viseur tactile) et un masque sur les yeux | |
| HV2/HV3 | tirent avec une potence (viseur tactile) | |
| HV libre | tirent avec un viseur normal Seule la catégorie HV libre n'est pas reconnue à l'international | |

LES CATEGORIES DE HANDICAP

QUELS SONT LES AMÉNAGEMENTS?

| | Conditions de tir (distance/blason *) | aménagements |
|-----------|---|--|
| FEDERAL | Conditions Standards | Peuvent bénéficier d'une aide |
| W1 | Arc à poulies <45lbs /viseur classique 18 m en salle avec un 10 classique 50 m en ext blason 80cm 10 zones | Fauteuil Sanglage particulier Assistant possible |
| W2 | Conditions Standards | Fauteuil – assistant possible |
| ST | Les deux catégories sont regroupées | Debout ou tabouret Assistant possible |
| Challenge | Conditions adaptées en salle de 10 à 18m blason 60 (*) en ext. de 10 à 30m blason 80 (*) poulies : utilisation du 10 classique | Fauteuil, tabouret ou debout Assistant possible |
| Critérium | | |
| Support | | Potence + fauteuil Assistant |

(*) ce tableau donne des conditions générales de tir – les distances et tailles de blasons peuvent être différents pour les jeunes ou certaines catégories (voir détail en annexe)



FFTa
Fédération Française
de Tir à l'Arc

LES CATEGORIES DE HANDICAP

QUELS SONT LES AMÉNAGEMENTS?

| | Conditions de tir (distance/blason *) | Spécificités |
|----------|---|---|
| HV1 | En salle 18m blason de 60 En extérieur 30m blason de 80 (**) | Potence (et masque si HV1) |
| HV2 &3 | | Classiques et poulies mêlées Poulies: limités à 45 lbs 10 classique en salle |
| HV libre | (**) à partir de la saison 2023 | Viseur normal Classiques et poulies séparées |

(*) ce tableau donne des conditions générales de tir - les distances et tailles de blasons peuvent être différents pour les jeunes ou certaines catégories (voir détail en annexe)



FFTA
Fédération Française
de Tir à l'Arc

LES ÉLÉMENTS D'ASSISTANCE

En fonction des limitations qui peuvent être constatées et mesurées au cours de tests par les classificateurs un archer pourra bénéficier:

d'équipements d'assistance

de l'assistance d'une personne

Ces assistances n'ont pas pour but d'augmenter la performance mais bien de permettre la pratique malgré les limitations physiques

Les éléments d'assistance seront systématiquement (*) définies sur la carte de classification

CONSULTER LA CARTE DE CLASSIFICATION : elle est là pour vous aider

(*) sauf blocs et cales, support latéral et potentiellement orthèse et prothèse

LE FAUTEUIL (1/3)

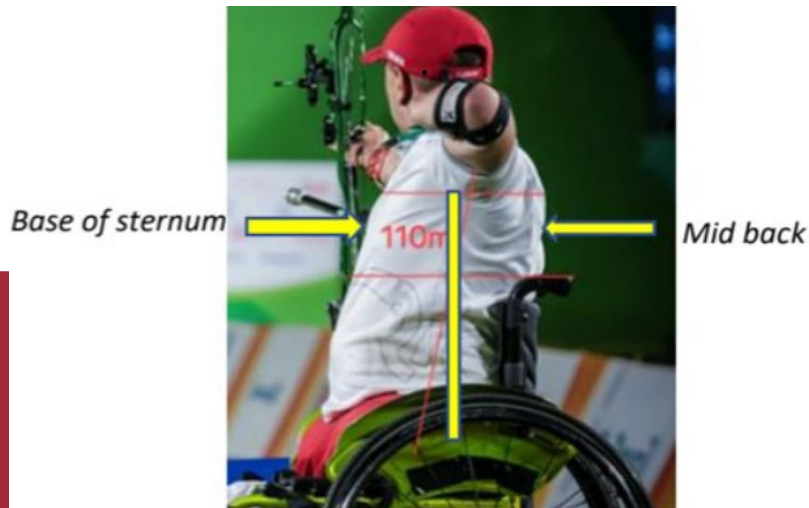


- ❖ Longueur limitée à 1,25m (y.c. pieds)
- ❖ 4 roues maximum touchant le sol
- ❖ Les pieds ne doivent pas être au sol
- ❖ Le fauteuil ne peut pas servir de support au bras d'arc

- ❖ Les systèmes anti bascule sont autorisés (sans toucher le sol)
- ❖ Les cales sont autorisées

- ❖ Le point le plus haut du fauteuil doit être à plus de 110mm de l'aisselle
- ❖ Les supports latéraux ne dépassent pas la moitié du tronc de l'archer

- ❖ Le fauteuil peut être électrique (mais moteur coupé sur la ligne de tir). Les roues motrices directionnelles doivent être enlevées quant sur la ligne de tir.



LE FAUTEUIL (2/3)

ROUES MOTRICES ET BLOCAGE POIGNÉES / 110MM

Roues motrices à lever ou enlever



Deux cas différents de poignées

Anti rouli et cales



LE FAUTEUIL (3/3)

SUPPORT LATERAL



Support latéral limité à la
moitié du tronc
... à 110mm aisselle

Sauf si en dessous du
bassin (exemple : la
coque de fauteuil)



Il n'est plus
nécessairement
mentionné sur
la carte



LES SANGLES (DÉCRITES SUR LA CARTE DE CLASSIFICATION)

Pour les archers W1 => ils pourront utiliser toutes sortes de sangles et de combinaisons

Pour les archers W2 => une seule sangle (enroulée 1x), horizontale de largeur max 5cm à au moins 110 mm de l'aisselle

Sangle de pieds/ jambes => uniquement si mentionnée sur la carte

W1



W2



FFTA
Fédération Française
de Tir à l'Arc

LE TABOURET

Le tabouret :

- ❖ L'emprise doit rester dans la limite de place autorisée pour un archer (max 80cm)

La chaise :

- ❖ l'appui contre le dossier n'est pas autorisé
- ❖ La chaise ne peut pas servir de support au bras d'arc



FFTa
Fédération Française
de Tir à l'Arc

L'AIDE À LA DÉCOCHE LA PALETTE DE BOUCHE

=> ARC A POULIES /INTERDIT EN CLASSIQUE
=> EN GENERAL ARC CLASSIQUE

Toujours décrits sur la carte de classification (avec en général une photo)
Les aides à la décoche ne peuvent pas être une coque latérale rigide ou un corset
Les palettes de bouches sont attachées à la corde



LES BANDAGES DE POIGNET

=> non rigide, permet les mouvements

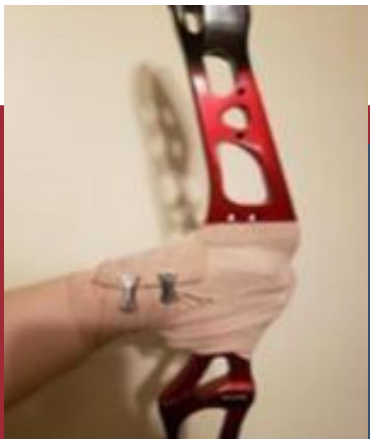
LES AIDES DE BRAS D'ARC

=> prothèses pouvant inclure une main, non fixées au grip
non rigides, elles permettent les mouvements

LES ATTELLES

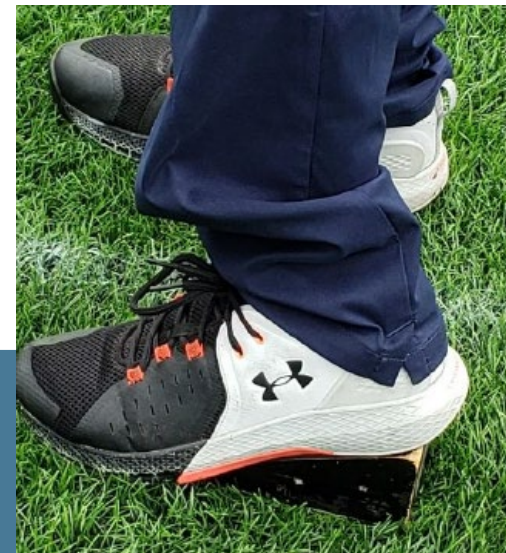
=> pour le bras d'arc ou le bras de corde

Toujours décrits sur la carte de classification (avec en général une photo)



LES BLOCS ET LES CALES

Ne sont pas décrits sur la carte de classification car déjà dans le règlement



LES ASSISTANTS ET LES AGENTS



ASSISTANTS :

Spécifié sur la carte de classification en général pour des archers

W1

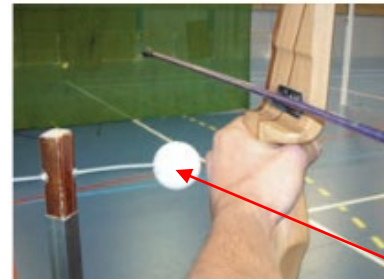
ST avec forte limitation dans les mains
Challenge et critérium

Toujours pour les cat Support

AGENT

Comme pour les archers valide, tout le monde a le droit à un agent

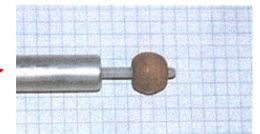
LES DEFICIENTS VISUELS (1/2)



Épaisseur en contact avec la cheville : 6cm max

Emprise le long de la ligne de tir : 80cm max

Dimension hors tout: 2 cm
forme libre (cylindre boule, pointe ..)



Potence et tactile

- ❖ L'emprise au sol limitée à 80cm
- ❖ L'épaisseur du support de pied <6cm
- ❖ Le tactile limité à 2cm (mesuré dans toutes les dimensions)
- ❖ Le spotteur: 1m en retrait (ne peut pas intervenir au milieu d'une volée)



FFTA
Fédération Française
de Tir à l'Arc

LES DEFICIENTS VISUELS (2/2) : Potences



et 
assistants



QUELQUES POINTS PARTICULIERS A AVOIR EN TÊTE

POUR LES ARCHERS

W1 => duels au score

HV => duels en sets et surtout ils ne changent pas de cibles pas même en duels

En duel alterné => on appliquera 30s

Les archers qui peuvent rester sur la ligne sont autorisés à utiliser des tablettes ou des tel durant les poses... mais aussi des parapluies (pour se protéger de la pluie ou du soleil...)

CONCERNANT LE TERRAIN et LES ACTIONS EN CIBLES

Attention à la taille des couloirs si « tout para » - si para et valide, attention au positionnement

Pas de rotation AB/CD si fauteuil ou tabouret

Les potences ne peuvent pas bouger facilement => chaque mouvement = volées de réglage

Enfin pour les HV : attention en cas de changement de blason (repositionnez scrupuleusement)

ENFIN LE TIR PAR EQUIPE

- ❖ Doubles (depuis 2022) et mixte
- ❖ Les archers restent sur la ligne dès lors qu'il ont une carte de classification.
- ❖ La règle concernant le franchissement de la ligne de 1m est remplacée par un signal convenu avec l'arbitre (le reste est identique)

A noter

- ❖ *Pas de compétition par équipe en France pour l'instant*
- ❖ *Les W1 ne peuvent intégrer une équipe compound open (W2/ST) que si leur qualif a été tirée en même temps)*



ANNEXE 1 : ZOOM SUR LE TIR A L'ARC SPORT ADAPTE (FFSA)

La FFSA se cale sur les règles FFTA mais avec quelques variantes...

Les catégories de classement et d'âge officielles :

Il existe 3 classes AB, BC et CD fonction du résultat d'un questionnaire de classification transverse à toutes les disciplines sportives (évaluation des capacités du sportif dans les tâches de la vie quotidienne par 2 référents).

Les archers sont ensuite classés en fonction de catégorie d'âge et de sexe

| CATÉGORIES OUVERTES JUSQU' AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX | | | CATÉGORIES OUVERTES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE | | |
|---|------------------------------|-----------------------------|--|-------------------------|-------------|
| Moins de 12 ans (10 – 11) | Moins de 14 ans (12 – 13) | Moins de 16 ans (14-15)* | Moins de 18 ans (16-17) | 18 ans à – de 50 ans | 50 ans et + |

Les armes utilisées sont le Bare bow, le classique et l'arc à poulies

Les distances et blasons utilisés :

18m sur blason de 80 à 40 en fct des classes et niveaux

En salle ou en extérieur (mais toujours 2x10 volées de 3 flèches)

Blasons pleins ou réduits en fonction des classes

Avec ou sans duels selon les classes.

ANNEXE 2 : DISTANCES ET BLASONS

Distances de tir et blasons en fonction des catégories pour le para TIR EN SALLE

| | | Jeunes jusque U18 | U21-51&2 | S3 |
|-------------------------------|-----|-------------------|-----------------|-----------------|
| Fédéral et open Arc Classique | H/F | 18m blason 60 | 18m blason 40 | 18m blason 40 |
| Fédéral et open Arc à poulies | H/F | 18m blason 60 | 18m tri spot 40 | 18m tri spot 40 |
| W1 | H/F | 18m blason 60 | 18m tri spot 40 | |
| Challenge Arc classique | H/F | 10m blason 60 | 18m blason 60 | |
| Challenge Arc à poulies | H/F | 10m blason 60 | 18m blason 60 | |
| Criterium Arc classiques | H/F | 10m blason 60 | 10m blason 60 | |
| Criterium Arc à poulies | H/F | 10m blason 60 | 15m blason 60 | |
| Support (1 et 2) | H/F | 15m blason 80 (*) | | |
| HV | H/F | 10m blason 60 | 18m blason 60 | |

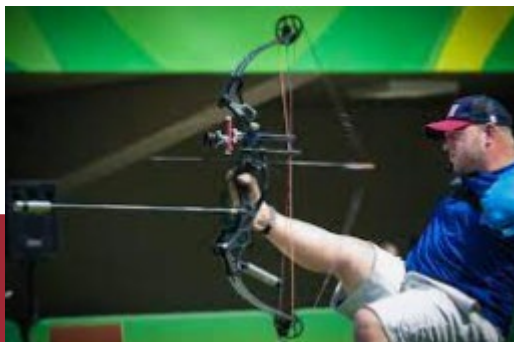
Distances de tir et blasons en fonction des catégories pour le para TAE national

| | | Jeunes jusque U18 | U21-51&2 | S3 |
|-------------------------------|-----|-------------------|----------------|----------------|
| Fédéral et open Arc Classique | H/F | 30m blason 122 | 50m blason 122 | 50m blason 122 |
| Fédéral et open Arc à poulies | H/F | 30m blason 122 | 50m blason 122 | 50m blason 122 |
| W1 | H/F | 30m blason 122 | 50m blason 122 | |
| Challenge Arc classique | H/F | 20m blason 122 | 20m blason 80 | |
| Challenge Arc à poulies | H/F | 20m blason 122 | 20m blason 80 | |
| Criterium Arc classiques | H/F | 15m blason 122 | 15m blason 80 | |
| Criterium Arc à poulies | H/F | 20m blason 122 | 20m blason 80 | |
| Support (1 et 2) | H/F | 20m blason 80 (*) | | |

Distances de tir et blasons en fonction des catégories pour le para TAE international

| | | Jeunes jusque U18 | U21-51&2 | S3 |
|-------------------------------|-----|-------------------|------------------------------|------------------------------|
| Fédéral et open Arc Classique | H/F | | 70m blason 122 | 70m blason 122 |
| Fédéral et open Arc à poulies | H/F | | 50m blason 80 réduit 6 zones | 50m blason 80 réduit 6 zones |
| W1 | H/F | | 50m blason 80 | |
| HV | H/F | 20m blason 122 | 30m blason 80 (*) | |

(*) modifications 2022 en cours de validation



FFTA
Fédération Française
de Tir à l'Arc